

Mode d'emploi

Ce dictionnaire, particulièrement destiné aux étudiants préparant un diplôme supérieur tertiaire, comporte deux parties :

- 1 un lexique définissant plus de 2 000 termes et expressions relevés dans les manuels et les documents d'économie, droit et management des organisations ;
- 2 une grille d'apprentissage proposant un classement thématique de ces termes et expressions.

1 Les définitions du lexique (pages 3 à 188)

Licenciement ←

Rupture du contrat de travail à durée indéterminée, à l'initiative de l'employeur, pour une cause économique ou non économique. Le licenciement doit être justifié par un motif réel et sérieux. Ce motif peut être indépendant de toute faute du salarié. À titre d'exemple, un licenciement peut être prononcé pour perte de confiance, mésestimation, maladie, inaptitude physique, âge, motif économique...
Il peut bien sûr être prononcé également pour **faute** grave ou lourde...

⚠ Attention ! un salarié sous contrat de travail à durée déterminée n'est jamais licencié – son contrat peut néanmoins être rompu en cas de faute grave ou lourde. Voir à ce sujet rupture anticipée du CDD.
Voir **Indemnités de licenciement**.

Les mots les plus importants sont mis en valeur.

Les termes et expressions signalés par une flèche renvoient à d'autres définitions du lexique.

Les pièges à éviter et les remarques sont signalés par ce signe.

Les renvois aux notions corrélatives permettent d'élargir le champ des connaissances.

2 La grille d'apprentissage (pages 189 à 200)

- Les entrées du lexique sont classées :
 - par matière (économie générale, droit et management des organisations) ;
 - par thème, en suivant les référentiels en vigueur.
- À l'aide de cette grille, vous pourrez :
 - apprendre le vocabulaire économique et juridique progressivement, au fur et à mesure des chapitres vus en cours ;
 - réviser en vue des contrôles en cours de scolarité ;
 - réviser avant l'examen : un pointage systématique des termes connus facilitera l'ultime vérification des connaissances.



AAI

Autorités administratives indépendantes. Institutions spécialisées de l'État dotées du pouvoir de sanctionner les acteurs économiques. Ces institutions se sont développées depuis une vingtaine d'années, essentiellement dans le domaine économique : **CNIL**[➤], **Conseil de la concurrence**[➤], **Commission des clauses abusives**[➤].

ABC (Méthode)

Méthode de classement des produits stockés par une entreprise en trois catégories (A, B et C) :

- 1) des produits dont la gestion sera surveillée de près. Bien que constituée par un petit nombre de références, cette catégorie représente une part élevée de la valeur globale du stock (A) ;
- 2) des produits dont la gestion sera nettement moins rigoureuse : ils sont nombreux, mais ne représentent qu'une faible part de la valeur globale du stock (C) ;
- 3) une catégorie intermédiaire (B).

Cette méthode permet d'affiner la règle des **20/80**[➤].

Abrogation

Action de rendre nuls une loi, une ordonnance, un décret. (Le contraire est **promulgation**[➤]).

Absence

Disparition d'une personne sans que l'on puisse conclure à son décès.

Absentéisme

Fait pour un salarié de ne pas être présent à son poste de travail sans raison liée à l'exercice de sa fonction. L'absentéisme a deux causes essentielles : les congés liés à la maladie, à la maternité, aux accidents du travail et aux événements familiaux ainsi que les absences volontaires non justifiées. Le taux d'absentéisme (pourcentage des salariés absents rapporté à l'effectif global) est un indicateur du **climat social**[➤].

Absorption

Opération par laquelle une entreprise (absorbante) reprend l'ensemble du patrimoine d'une autre (absorbée) et la fait disparaître.

Voir Croissance externe.

Abus de droit

Action d'une personne qui détourne un droit de sa finalité, à dessein de nuire ou sans motif légitime, causant un préjudice à autrui.

Exemples : trouble du voisinage en droit civil, licenciement abusif en droit du travail.

Abus de faiblesse

Disposition pénale permettant de réprimer tous les abus, même ceux commis dans le respect formel et astucieux de la loi, commis par un démarcheur ou un vendeur à domicile. L'article L. 122-8 du Code de la consommation prévoit en effet de punir d'un emprisonnement jusqu'à 5 ans et/ou d'une amende jusqu'à 9 000 euros le vendeur à domicile qui aura abusé de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne pour lui faire souscrire des engagements au comptant ou à crédit.

Exemple de délit d'abus de faiblesse : le fait pour un démarcheur à domicile d'une maison d'édition de faire souscrire à trois jeunes chômeurs l'achat d'une encyclopédie en leur faisant espérer, au moment de la signature du bon de commande, la possibilité d'obtenir un emploi dans la maison d'édition.

Abus de position dominante

Une entreprise occupe une position dominante lorsqu'elle est en situation de monopole ou lorsqu'elle détient une part prépondérante sur un marché donné. La situation de position dominante n'est pas répréhensible en soi. Seule l'exploitation de cette situation à des fins abusives et anti-concurrentielles est illicite.

Exemple : refus de vendre un produit ou un service à un acheteur potentiel ou fait de lui imposer des conditions de vente discriminatoires.

Voir Concurrence insuffisante.

Abusus

Voir Droit de propriété.

Acceptation

Acte réalisé par une signature sur une lettre de change signifiant engagement de payer de la part du débiteur. L'acceptation, sûreté supplémentaire pour le créancier, n'est pas obligatoire, sauf entre commerçants.

Les termes et expressions suivis d'une flèche [➤] sont définis dans l'ouvrage.

Acceptation expresse ou tacite

Lors de la négociation d'un contrat, l'acceptation comme l'offre peut être expresse ou tacite.

■ Dans l'acceptation expresse, le contractant manifeste explicitement sa volonté d'adhérer à l'offre par la signature du contrat, par une lettre ou même par un simple geste.

■ Dans l'acceptation tacite, l'adhésion à l'offre est implicite : par exemple, monter dans un taxi vaut acceptation du contrat de transport.

■ En principe le silence n'a aucune valeur juridique. Cependant, la loi prévoit que certains contrats peuvent être renouvelés par tacite reconduction, c'est-à-dire sans que les parties expriment une quelconque volonté.

Exemple : un commerçant continue à l'expiration de son bail à occuper les locaux qu'il a loués pour l'exploitation de son fonds de commerce. Par son maintien dans les lieux, il manifeste indirectement sa volonté de renouveler le contrat de bail. Le bailleur en ne se manifestant pas non plus exprime par son silence l'acceptation de la reconduction du bail.

Les contrats d'assurance obéissent également au principe de la tacite reconduction.

Voir Offre ou sollicitation.

Accessoire du salaire

Voir Salaire.

Accident de trajet

Accident survenu à un salarié pendant les trajets aller et retour entre :

- sa résidence principale, sa résidence secondaire ou tout autre lieu où le salarié se rend de façon habituelle, pour des motifs d'ordre familial, et son lieu de travail ;
- le lieu où il prend habituellement ses repas (cantine, restaurant) et le lieu de travail.

Le parcours ne doit pas être interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités de la vie courante ou indépendant de l'emploi.

L'accident de trajet est assimilé à l'accident du travail en ce qui concerne l'indemnisation des victimes.

Accident du travail

Accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs. L'accident est défini par la jurisprudence de la Cour de cassation comme « la brusque survenance d'une lésion physique aux lieu et temps de travail ».

➔ *Remarque* : la Cour de cassation (22 février 2007) reconnaît comme accident de travail le suicide à son domicile d'un salarié en « syndrome anxio-dépressif » : pour la Cour, « un accident qui se produit à un moment

où le salarié ne se trouve plus sous la subordination de l'employeur constitue un accident du travail, dès lors que le salarié établit qu'il est survenu par le fait du travail ».

Accord d'entreprise

Terme utilisé à la place de convention collective quand son contenu est limité à un ou plusieurs sujets bien précis.

Exemples : accord d'établissement sur les horaires variables, accord d'entreprise sur les conditions de travail sur écran de visualisation dans le secteur bancaire.

■ À l'inverse, le terme de convention collective est plutôt employé quand le contenu est plus large.

Exemple : convention collective du secteur bancaire.

L'accord peut être étendu, comme dans le cas d'une convention collective.

Accords de Grenelle

Accords signés après les événements de mai 1968 entre les syndicats ouvriers et le patronat. La principale mesure est celle qui autorise les syndicats à créer des **sections syndicales** à l'intérieur des entreprises.

Accord national interprofessionnel

Convention concernant sur le territoire national l'ensemble des professions auxquelles appartiennent les groupements patronaux signataires représentatifs au plan national (MEDEF par exemple).

Les confédérations ouvrières représentatives au plan national peuvent être également signataires (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC).

L'accord peut être étendu, comme dans le cas d'une convention collective.

Exemple : accord national sur la mensualisation signé en 1977, devenu depuis loi sur la mensualisation le 19 janvier 1978.

➔ *Remarque* : une **convention collective** n'est jamais interprofessionnelle.

Accords de Matignon

Accords signés sous la pression de grèves massives le 7 juin 1936 et qui constituent une étape importante pour les droits des travailleurs : les salariés obtiennent deux semaines de congés payés par an, la semaine de 40 heures, le développement des conventions collectives...

Accords régionaux

Accords, de libre échange le plus souvent, entre des pays d'une même région de la Terre, dont le but est de favoriser le commerce libre, par l'absence ou la diminution de droits de douane et des restrictions quantitatives. Du commerce viendra la croissance économique.

Ex. : Union européenne (accord le plus poussé), ALENA, APEC, Mercosur... On utilisera le terme de **régionalisation** pour qualifier cette tendance.

Accusatoire et inquisitoire (Principes de l')

- Une procédure est accusatoire quand le rôle des parties est prépondérant lors du déclenchement et du déroulement du procès. Le rôle du juge est alors d'arbitrer le litige.

Exemple : la procédure civile est accusatoire.

- Une procédure est inquisitoire lorsque c'est le juge qui exerce un rôle prépondérant dans le déclenchement et la conduite du procès.

Exemple : les procédures pénales et administratives sont plutôt de type inquisitoire, l'aspect accusatoire apparaissant cependant au cours des plaidoiries des avocats.

Accusé

Personne soupçonnée d'un crime et qui est renvoyée devant une cour d'assises pour y être jugée.

Achat (Fonction)

Ensemble des activités consistant à approvisionner l'entreprise en matières premières, fournitures, ou marchandises au meilleur rapport qualité-prix. Cette fonction peut être regroupée dans un ensemble plus vaste appelé fonction **logistique**.

Acompte

- Paiement partiel qui est imputé sur le montant de la dette. Le solde s'appelle reliquat.

- Paiement partiel effectué en raison de l'avancement d'une prestation prévue ; si ce paiement s'effectue avant l'exécution de la prestation, on parle plutôt d'avance.

ACOSS

Agence centrale des organismes de Sécurité sociale chargée de gérer les cotisations sociales recouvrées par l'URSSAF.

Acte authentique

Voir Acte juridique.

Acte de commerce

Acte ou fait juridique soumis aux règles du droit commercial. Il convient de distinguer :

- Les actes de commerce par nature (voir article 632 du Code de commerce). Celui qui exécute ces actes est considéré comme commerçant à moins qu'il n'agisse à titre isolé.

Exemple : achat de biens mobiliers ou immobiliers pour les revendre.

- Les actes de commerce par la forme qui demeurent soumis au droit commercial quelle que soit la qualité de la personne (commerçant ou non) qui les exécute.

Exemple : la lettre de change.

- Les actes juridiques relatifs au fonds de commerce (vente, location, gérance).

- Les actes de commerce par accessoire. Ces actes relèvent du droit commercial dans la mesure où ils sont effectués par un commerçant pour les besoins de son activité commerciale.

☞ *Remarque* : certains actes sont commerciaux pour l'une des parties et civils pour l'autre. On parle alors d'actes mixtes.

Exemple : la vente d'un objet à un particulier par un commerçant.

Acte juridique

Manifestation de la volonté destinée à produire des effets de droit.

- Acte authentique : document rédigé par un **officier ministériel** (notaire, greffier, huissier...) selon des formalités définies par la loi. L'acte authentique fait foi jusqu'à **inscription de faux**.

- Acte sous seing privé : document rédigé par les intéressés eux-mêmes et comportant leur signature. Cet écrit les engage.

- Acte unilatéral : manifestation de la volonté d'une seule personne destinée à produire des effets juridiques.

Exemple : un testament.

- Acte solennel : acte devant respecter des formes particulières pour être valable.

Exemple : un contrat de mariage doit être constaté par un acte notarié.

Voir Fait juridique.

Acte mixte

L'acte est mixte lorsque l'acte est civil pour une partie et commercial pour l'autre.

Exemple : achat par un particulier d'un objet chez un commerçant.

Cette notion est importante en ce qui concerne les modes de preuve. Deux cas sont à envisager :

- le contrat est civil pour le défendeur (un particulier) et commercial pour le demandeur (un commerçant) : seuls les modes de preuve de droit civil peuvent être admis (nécessité d'un contrat écrit par exemple) ;

- le contrat est commercial pour le défendeur (un commerçant) et civil pour le demandeur (un particulier) : tous les modes de preuve du droit civil et du droit commercial peuvent être utilisés par le demandeur et par lui seul.

Dans un litige opposant un consommateur et un professionnel, seules les règles du droit civil s'appliquent à moins que le consommateur choisisse les règles du droit commercial.

Acte unique

Disposition prise en 1985 par la **CEE** qui a abouti à la mise en place en 1993 d'un marché unique sans entrave à la libre circulation des marchandises, services, capitaux et individus.

Actifs

Voir Population active.

Action

Valeur mobilière > représentant une fraction du capital d'une **société anonyme** >. Les possesseurs d'actions ont un droit de regard sur la gestion de l'entreprise émettrice (proportionnellement à leur part du capital) et perçoivent un revenu variable appelé **dividende** >.

Action collective

Action entreprise par plusieurs personnes avec un objectif commun. Elle nécessite un minimum d'organisation.

Action commerciale

Ensemble des activités dont le but est de convaincre les consommateurs d'acheter des produits d'une entreprise.

Voir Plan de marchéage.

Action en justice

Procédure engagée devant une juridiction.

- Action civile : demande faite par la victime pour obtenir réparation du préjudice causé par une infraction dans le cadre du procès pénal.

- Action publique : action en justice exercée contre ceux qui ont commis une infraction en vue de leur appliquer une peine.

Elle peut être déclenchée par les magistrats du parquet, certains fonctionnaires ou par la victime (constitution de partie civile).

Action oblique

Article 1116 : « Les créanciers peuvent exercer tous les droits et actions de leur débiteur, à l'exception de ceux qui sont attachés exclusivement à la personne ».

Le créancier peut par exemple pallier l'inertie d'un débiteur qui laisserait dépérir son patrimoine.

Prenons un exemple :

A est le créancier de B. B est le créancier de C mais B néglige de recouvrer la créance pourtant exigible. A peut exercer contre C l'action que B néglige de mener. La créance de B

réintègre alors le patrimoine de B qui a ainsi augmenté. A pourra faire saisir ce nouveau patrimoine élargi mais se retrouvera tout de même en concurrence avec les autres créanciers chirographaires de B.

Ainsi, le résultat de l'action oblique menée par A profite à tous les créanciers du débiteur et non pas seulement à celui qui a engagé cette action oblique.

Voir Action paulienne, Saisie conservatoire, Créancier chirographaire.

Action paulienne

Article 1167 : « Les créanciers peuvent aussi en leur nom personnel attaquer les actes faits par leur débiteur en fraude de leurs droits ».

L'action paulienne est destinées à indemniser le créancier qui l'exerce : elle fait rentrer le bien frauduleusement détourné dans le patrimoine du débiteur de manière que ce bien puisse être saisi par le créancier qui a exercé l'action, à l'exclusion des autres créanciers (contrairement à l'action oblique).

Voir Action oblique, Saisie conservatoire, Créancier chirographaire.

Action publique

Action en justice exercée par le **ministère public** > (parquet) contre les auteurs d'une infraction, afin qu'il leur soit appliqué une peine.

Action récursoire

Action de se retourner contre le responsable d'un dommage afin de lui demander le remboursement de frais versés à la victime de ce dommage. À titre d'exemple, la Sécurité sociale peut se retourner contre le responsable d'un accident de la circulation ou contre son assureur pour se faire rembourser les frais médicaux payés à la victime.

Action réhibitoire

Action en justice menée par un vendeur pour obtenir l'annulation d'une vente et obtenir le remboursement du prix.

Exemple : action en annulation pour **vices cachés** > lors de la vente.

Voir Résolution.

Action résolutoire

Action en justice destinée à obtenir la **Résolution d'un contrat** >.

Action sociale

Ensemble des politiques d'aide sociale mises en œuvre par les pouvoirs publics (État, collectivités) ou privés (associations) visant à réinsérer les personnes en situation de pauvreté, de fragilité, et à limiter l'apparition des

phénomènes de marginalisation (politique de la ville, par exemple).

Voir *Aide sociale*.

Actionnaire

Personne propriétaire d'une **action** (part du capital social d'une **société anonyme**), c'est-à-dire du droit de participer à la gestion de la société et à la distribution des bénéfices (**dividendes**).

➤ *Remarque* : seuls les actionnaires détenant une part significative du capital peuvent réellement prétendre participer à la gestion, contrairement aux **petits porteurs**.

Actionnariat

Dispositions légales permettant à un salarié de devenir, sous certaines conditions, actionnaire de son entreprise. En vertu de :

- la loi du 24 octobre 1980 relative à la distribution exceptionnelle d'actions gratuites aux salariés ;
- la loi du 21 octobre 1986 relative aux PEE (Plans d'épargne d'entreprise).

Voir *Participation*.

Ad nutum

À tout moment et sans justification, à son gré.

Adaptation

Caractéristique d'un service public, qui implique une souplesse d'adaptation face aux mutations technologiques et aux changements des désirs des usagers.

Adhérent

Personne qui choisit volontairement de payer une cotisation pour être membre d'une organisation dont elle souhaite bénéficier des services.

Adhocratie

Type de structure adaptée à des situations complexes, dont le fonctionnement est peu normalisé. La coordination entre des personnels d'un haut niveau de qualification se fait de façon informelle et par **ajustement mutuel**.

Adjudication

Procédure par laquelle les collectivités publiques et les administrations mettent en concurrence des entreprises désireuses d'obtenir un marché public. Ces dernières proposeront confidentiellement un prix (soumission) et l'entreprise la « moins disante » (la moins chère) sera obligatoirement retenue.

Administrateur de société

Membre du **conseil d'administration** d'une SA soit nommé dans les **statuts**, soit élu par l'assemblée constitutive ou par les AG (assemblée générale) ordinaires. Sauf clause contraire, il est rééligible.

Voir *Jetons de présence*.

Administrateur judiciaire

Personne désignée par le tribunal de commerce et chargée de lui proposer un plan de continuation ou de **liquidation judiciaire** de l'entreprise en **redressement judiciaire**.

Administration publique

Agent économique dont la fonction principale est de produire des services **non marchands** et de redistribuer les revenus. Les administrations centrales de l'État, les collectivités locales et la Sécurité sociale constituent des administrations publiques.

Adoption

- Action d'approuver un texte soumis à une assemblée.

Exemple : adoption d'un projet de loi.

- Action de prendre légalement pour fils ou pour fille. On distingue :

- l'adoption plénière qui assimile l'adopté à un enfant légitime dans la famille adoptive et provoque une rupture définitive et totale du lien entre l'enfant adopté et sa famille d'origine ;
- l'adoption simple qui attribue l'**autorité parentale** à la personne qui adopte (l'adoptant), mais laisse les liens de l'adopté avec sa famille d'origine subsister (obligation alimentaire, droits héréditaires...).

Affectio societatis

« Intention de s'associer ». Volonté de collaboration sur un pied d'égalité à la gestion d'une société (esprit sociétaire). C'est une des conditions de validité du contrat de société.

Voir *Société*.

Affichage des prix

Tout vendeur de produit (neuf ou d'occasion) ou tout prestataire de service doit par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage, informer le consommateur sur les prix, sur les conditions particulières de vente et les limitations éventuelles de sa responsabilité contractuelle.

Voir *Clauses limitatives de responsabilité*.

Affiliation

Rattachement d'une personne à un régime ou à une caisse de Sécurité sociale.

Voir *Immatriculation*.

AFPA

Association nationale pour la formation professionnelle des adultes. Elle occupe 5 000 enseignants répartis sur 186 centres.

Agence (Théorie de l')

Théorie qui cherche à expliquer comment se comportent deux agents économiques qui dépendent l'un de l'autre dans une situation d'asymétrie d'information : le principal donne une mission et fixe des objectifs à l'agent qui exécute, mais ce dernier dispose d'informations auxquelles le principal ne peut facilement accéder. L'enjeu est de trouver un mode de relation où l'agent va dans le sens des intérêts du principal. Exemples de ce type de relations : propriétaires actionnaires/dirigeants d'entreprise, patrons/ employés...

Agent économique

Personne qui réalise des opérations économiques. Les acteurs de la vie économiques sont très nombreux et très divers : il est nécessaire de les regrouper en catégories homogènes soit selon un critère juridique (personne physique et personne morale), soit par un critère économique : leur activité principale (ce sont les **secteurs institutionnels** de la comptabilité nationale : ménages, sociétés, administrations...).

Agio

Coût d'un financement constitué d'**intérêts** et de commissions bancaires. Ce terme s'emploie surtout à propos de l'**escompte** et du **découvert** bancaire.

AGIRC

Voir Retraite complémentaire.

Agrégat

Grandeur significative d'une économie prise au niveau global (en général au niveau d'une nation) résultant du regroupement de valeurs homogènes provenant d'agents économiques de même nature. Le calcul des agrégats se fait grâce aux méthodes mises au point par la **comptabilité nationale**.

Exemples d'agrégats : le **PIB**, le **PNB**, le revenu national, la **FBCF**...

Agrégat monétaire

Ensemble de la monnaie disponible dans un pays à un moment donné. Actuellement on dispose de 4 agrégats monétaires : M1, M2, M3 et M4. M1 est constitué de la monnaie au sens strict, c'est-à-dire disponible immédiatement. Les 3 autres agrégats sont constitués de placements monétaires facilement transformables en liquidités, dans un ordre décroissant.

AGS

Association pour la Gestion du régime de garantie des créances des salariés : organisme créé en vue de permettre aux travailleurs salariés d'être assurés contre le non-paiement de leur salaire et accessoires, en cas de **redressement** ou de **liquidation judiciaire**. L'AGS est financée par une **cotisation sociale** assise sur le salaire brut.

Aide juridictionnelle

Institution permettant aux personnes disposant de revenus modestes d'avoir accès à la justice. La prise en charge des frais du procès peut être totale ou partielle selon l'importance des revenus de l'intéressé.

Aide sociale

Système se fondant sur une créance des individus envers la société : les droits des individus à être aidés par la société découlent non d'une cotisation sociale (système contributif), mais du fait qu'ils sont résidents et qu'ils apportent la preuve de l'état de besoin dans lequel ils se trouvent. Ce système est financé par l'impôt. L'aide sociale peut concerner de multiples domaines : aide sociale à l'enfance, aide médicale, aide sociale aux personnes âgées, aux handicapés, aide au logement. L'aide sociale est distribuée essentiellement au niveau des communes par le centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS). Le CCAS est la nouvelle appellation des bureaux d'aide sociale (BAS).

Voir Action sociale.

Ajustement mutuel

Mode de coordination non formalisé, qui est réalisé par des échanges d'informations entre individus.

ALENA

Accord de libre-échange nord-américain (en anglais NAFTA : North American Free Trade Association).

Accord de libre-échange signé en 1992 entre les États-Unis, le Canada et le Mexique visant à favoriser la libre circulation des marchandises entre ces trois pays.

Voir Libre-échange.

Alerte (droit d')

En droit du travail : prérogative des membres du **CHSCT** d'informer l'employeur sur l'imminence d'un danger menaçant gravement la sécurité des travailleurs d'un chantier ou d'un atelier.

En cas de divergence entre le CHSCT et l'employeur, ce dernier doit informer la Direction Départementale du Travail qui peut saisir le juge des référés en vue d'ordonner la fermeture de l'atelier ou du chantier.

En droit des sociétés, il existe aussi un droit d'alerte confié aux **commissaires aux comptes** > et au **comité d'entreprise** >.

Voir *Pilotage*

Aliéner

Synonyme de vendre, de céder, de transmettre un bien ou un droit.

Alignement sur la concurrence

Voir *Vente à perte*.

Alinéa

Paragraphe marqué par le renforcement de sa 1^{re} ligne.

Allais, Maurice (1911)

Économiste français de tendance libérale, prix Nobel d'économie en 1988, il a contribué à l'approfondissement de la théorie de **Walras** > sur l'équilibre général, et à la théorie de la gestion publique. Il est l'auteur du « paradoxe d'Allais » qui énonce que les individus préfèrent les gains limités mais certains à des gains plus élevés mais risqués, du fait d'une préférence pour la sécurité.

Allarde (Décret d')

Loi du 17 mars 1791 proclamant la liberté du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire le libre choix de la nature et du lieu du commerce que l'on désire entreprendre. La loi « **Le Chapelier** » > du 14-17 juin 1791 renforça le décret d'Allarde en interdisant les **corporations** >.

Alliance (Stratégie d')

Stratégie consistant à passer des accords avec une ou des entreprises (dont l'activité est commune ou complémentaire) pour réaliser un certain nombre d'activités en commun (recherche, commercialisation, réalisation d'éléments communs). Ces accords sont justifiés par l'intérêt de la mise en commun (apport de compétences complémentaires, recherche d'économies d'échelle), mais n'empêche pas une certaine concurrence, en particulier pour les produits vendus aux consommateurs. Confrontation et coopération peuvent aller ensemble. L'alliance peut déboucher sur la création d'une filiale commune, d'un **GIE** >.

Allocation

Prestation en argent attribuée à une personne pour faire face à un besoin.

Voir *Prestations sociales*.

Allocations de chômage

Prestations versées aux chômeurs. Elles comprennent :

– les allocations de l'assurance chômage qui se composent des allocations de base et des allocations de fin de droit. Ces allocations sont gérées par les partenaires sociaux à l'intérieur de l'**UNEDIC** >. Ce régime est financé par les prélèvements des cotisations **ASSEDIC** > ;

– les allocations du régime de solidarité qui se composent des allocations d'insertion et des allocations de solidarité proprement dites qui sont versées aux chômeurs de longue durée qui n'ont plus droit à l'assurance chômage. Ce régime est pris en charge par l'État.

Altération

Dégradation, modification en mal. L'altération des facultés mentales peut justifier la mise en **tutelle** > ou en **curatelle** >.

Alternance

Voir *Contrats d'insertion professionnelle des jeunes, Contrat d'apprentissage, Formation*.

Alternance (Formation en)

Formation associant un enseignement général dans un établissement d'enseignement à un enseignement pratique en entreprise et ayant pour objet d'acquérir une qualification professionnelle.

Le système de l'alternance repose sur deux types de contrats :

- le **contrat d'apprentissage** > concerne la formation initiale ;
- le **contrat de professionnalisation** > concerne la formation continue.

Amendement

■ Modification apportée à un texte légal, à un **projet** > ou à une **proposition de loi** > par une assemblée élue.

■ Modification apportée à un **projet de loi** > ou à une **proposition de loi** >, proposée soit par un parlementaire, soit par le ministre compétent.

AMF

Voir *Autorité des marchés financiers*.

Amiable

Se dit d'un accord ou d'un arrangement obtenu par la conciliation des adversaires évitant ainsi un procès.

Amiable compositeur

Personne habilitée dans une convention d'**arbitrage** > à statuer en **équité** > et dispensée de l'obligation de statuer en appliquant les règles du droit (article 1474 du nouveau Code de procédure civile).

Amnistie

Loi qui a pour effet de faire disparaître le caractère délicieux d'une action, éteint l'action publique et efface la peine prononcée sans effacer les faits.

Amortissement

Répartition du coût d'une immobilisation sur plusieurs années en fonction de son utilisation. L'acquisition d'une immobilisation résulte le plus souvent d'un investissement.

Animation

Faire en sorte que les personnes que dirige un manager agissent de façon cohérente et se dirigent effectivement vers les objectifs fixés.

Annonceur

Organisation engageant des dépenses publicitaires pour promouvoir ses produits ou son image.

Annualisation du temps de travail

Répartition inégale du temps de travail sur l'année sous certaines conditions et par dérogation au régime légal de la durée du travail hebdomadaire (35 heures).

Le but de l'annualisation – encore appelée modulation – est de permettre aux entreprises d'adapter les horaires de travail de leur personnel aux variations de leur carnet de commandes pour améliorer leur productivité et donc leur compétitivité par rapport aux concurrents étrangers et de faire reculer ainsi le chômage.

L'annualisation ou modulation permet de contourner le paiement des heures supplémentaires : les semaines où la durée du travail est supérieure à 35 heures sont compensées par celles où elle est inférieure. Sur l'année, la durée totale du travail ne doit pas excéder 1 607 heures.

Les heures effectuées au-delà de 1 607 heures annuelles sont rémunérées en heures supplémentaires et ouvrent droit au **repos compensateur**.

Voir Flexibilité, 35 heures.

Annualité

Ce qui est annuel, ce qui vaut pour un an. L'annualité de l'impôt.

Annulation

Se dit d'un acte juridique déclaré nul et qui devient sans effet ; par exemple, l'annulation d'un contrat pour absence de consentement de l'une des parties.

Voir résolution du contrat.

ANPE

Voir Pôle emploi.

Ansoff, Harry Igor (1918-2002)

Américain, gestionnaire avant de devenir professeur de management, Ansoff s'est surtout intéressé aux problèmes de la **stratégie**. Il a proposé une typologie désormais classique des niveaux de **décision** : opérationnelle, politique et stratégique. Il a proposé un modèle d'analyse stratégique (forces et faiblesses), a expliqué le choix spécialisation ou diversification et a montré l'importance de la synergie pour la réussite d'une stratégie de diversification.

Anticipations autoréalisatrices

Les informations reçues par des agents économiques provoquent des décisions et des comportements qui vont aboutir à la même situation que celle qui a été anticipée.

Anticipations rationnelles

Théorie économique selon laquelle les agents utilisent implicitement des modèles pertinents, et du coup, font des anticipations conformes aux prévisions des économistes.

AOC

Appellation d'origine contrôlée : mention figurant sur un produit indiquant le lieu d'origine du produit et garantissant certaines de ses caractéristiques comme le mode de fabrication. L'AOC est une garantie de qualité (vins, fromages, huîtres, etc.).

Aoki, Masahiko (1938)

Économiste japonais. Il a comparé les firmes américaines (firme hiérarchique A) aux firmes japonaises (firme J) du point de vue de l'information, et de la capacité des individus et des firmes à traiter l'information. La firme A, basée sur une coordination par des règles et des procédures entre individus, lui semble moins efficace que la firme J au fonctionnement plus collectif et à la communication plus dense au sein de groupes.

APE

Voir Code APE (NAF).

APEC

Zone de libre-échange (Asia Pacific Economic Cooperation) réunissant des pays d'Amérique du Nord et du Sud (EU, Canada, Mexique, Chili) et des pays d'Asie (Chine, Corée du sud, Thaïlande, Japon, Indonésie, Malaisie, Singapour, Vietnam, ainsi que la Russie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

Appel

Possibilité offerte à une personne mécontente d'une décision de justice (l'appelant) de provoquer, en « faisant appel », un nouvel examen de l'affaire par une juridiction supérieure dite **cour d'appel** (juridiction du second degré).

Voir Voies de recours.

Grille d'apprentissage

Économie

Thème 1

La coordination des décisions économiques par l'échange

➔ L'échange sur les marchés

Agrégat monétaire
Allais Maurice
Arbitrage (sens économique)
Atomicité
Autorité de la concurrence
Banque
Banque centrale
Bien public
Budget de l'État
Carré magique
Carte bancaire
Chèque
Concurrence
Concurrence imparfaite
Concurrence monopolistique
Concurrence praticable
Concurrence pure et parfaite
Contrainte extérieure
Contrôle des prix
Création monétaire
Crédit
DAB
Décision
Déficit budgétaire
Dématérialisation
Dérégulation
Économie de marché
État
Externalités
Finances publiques
Fluidité
Friedmann Milton
GAB
Hayek F A
Homogénéité
Inflation
Innovation
Instrument d'échange
Libéralisme
Libre-échange
Liquidité
Loi de finances
Loi de l'offre et de la demande
Main invisible
Marché
Masse monétaire

Mobilité des facteurs
Monétarisme
Monétique
Monnaie
Monnaie divisionnaire
Monnaie électronique
Monnaie fiduciaire
Monnaie métallique
Monnaie scripturale
Monopole
Oligopole
Prévision
Prix
Rareté
Réserve de valeur
Risque
Smith Adam
Transparence
Troc
Unité de compte
Walras Léon

➔ La dimension internationale de l'échange

Appréciation
Autarcie
Avantages absolus
Avantages relatifs
Balance commerciale
Balance de base
Balance des paiements
Balance des capitaux
Balance des invisibles
Balance des transactions courantes
Branche
Bretton Woods (Accords de)
CAF
Centre
Changes fixes
Changes flottants
Clause de la nation la plus favorisée
Commerce interbranche
Commerce intrabranché
Contingentement
Courbe en J
Délocalisation
Dépréciation
Dévaluation
Dévaluation compétitive
Devise
Différenciation
DIPP
DIT

Droits de douane
Dumping
Échange inégal
Échanges internationaux
Exportation
FAB
FMI
Globalisation
HOS (Théorème)
Importation
Interdépendances
Internationalisation
Investissement direct étranger (IDE)
Jamaïque (Accords de la)
Krugman Paul
Libre-échange
Marché des changes
Mondialisation
Multilatéralisme
Multinationales
OMC
Parité de pouvoir d'achat
Périphérie
Protectionnisme
Réévaluation
Régionalisation
Ricardo David
SMI
Smith Adam
Spécialisation
Système monétaire international (SMI)
Taux d'ouverture
Taux de change
Taux de couverture
Transferts de technologie
Transferts unilatéraux

Thème 2

La création de richesses et la croissance économique

➔ Les finalités de la croissance

Croissance
Décollage
Développement
Développement durable
Droits à polluer
Écotaxe
Empreinte écologique
IDH
Indicateur de pauvreté humaine
Niveau de vie
PIB

PIB / habitant
PIB en valeur
PIB en volume
PIB vert
Principe de « précaution »
Progès véritable
Protocole de Kyoto
Sommet de la terre (Rio 1992)
Taux de croissance
Taxe carbone
Tertiairisation
Valeur Ajoutée (VA)

➔ **La dynamique de la croissance**

ALENA
APEC
Capital
Capital humain
Croissance extensive
Croissance intensive
Délocalisations
DIPP
DIT
Externalités
Internationalisation
Investissement
Investissement direct étranger (IDE)
MERCOSUR
Mondialisation
Multinationales
Pays émergents
Progès technique
Résidu
Stratégies des firmes
Travail
Triade
Union européenne
Zone euro

Thème 3

La répartition des richesses

➔ **Les inégalités de revenus et de patrimoine des ménages**

Autofinancement
Coefficient de Gini
Courbe de Lorenz
Coût salarial
Dividende
Excédent brut d'exploitation
Inégalité
Intérêt
Loyer
Pareto Vilfredo
Patrimoine
Productivité
Profit
Rente
Répartition primaire
Revenu
Revenu de l'entreprise individuelle

Revenu de la propriété
Revenu de transfert
Revenu disponible
Revenu du capital
Revenu du travail
Revenu national brut
Revenu primaire
Revenu secondaire
Salaire
Salaire nominal
Salaire réel
Seuil de pauvreté
SMIC
Valeur ajoutée

➔ **La politique de redistribution**

Assistance
Assurance
Capitalisation
Charges sociales
Corporation
Corporatisme
Cotisations sociales
Courbe de Laffer
CRDS
CSG
État
État-gendarme
État-providence
Fonds de pension
Groupe de pression
Impôt
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)
Impôt direct
Impôt indirect
Impôt progressif
Impôt proportionnel
Lobby
Pauvreté
Précarité
Prélèvements obligatoires
Prestations sociales
Protection sociale
Redistribution
Redistribution horizontale
Redistribution verticale
Répartition
Répartition primaire
Répartition secondaire
Revenu de transfert
Revenu disponible
Solidarité
Travailleurs pauvres

➔ **La répartition des richesses au niveau mondial**

Banque mondiale
CNUCED
Croissance
Décollage
Dettes

Développement
Économie duale
Étapes de la croissance
FEDER
FMI
FSE
IDH
Indicateur de pauvreté humaine
Indicateurs de développement
Inégalité
Nord
NPI
OPEP
Pays émergents
PDEM
PIB / habitant
PMA
Politique de cohésion
Politique régionale
Politiques d'ajustement structurel
PVD
Stratégie de développement
Sud
Tiers-monde

Thème 4

Le financement des activités économiques

➔ **Les différentes modalités de financement**

Augmentation de capital
Autofinancement
Coût
Désintermédiation financière
Emprunt
Emprunt obligataire
Finance directe
Finance indirecte
Financement externe
Financement interne
Intermédiation financière
Risques

➔ **Le marché financier et son rôle économique**

Actions
Bons du trésor
Bourse
Capitalisation boursière
Désintermédiation financière
Épargne
Liquidité
Loi de l'offre et de la demande
Marché financier
Marché primaire
Marché secondaire
Obligations
Spéculation